

Période
2013-2033



Plan directeur
Aéroport international de Montréal-Mirabel



Sommaire

Aéroports de Montréal, une société à but non lucratif et sans capital-actions, est responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports internationaux de Montréal-Mirabel et de Montréal-Trudeau. Les responsabilités de la Société incluent également le financement, la promotion et la planification des installations et des services aéroportuaires montréalais.

Le présent document constitue le Plan directeur des installations de l'Aéroport international de Montréal-Mirabel. Il présente les grandes orientations de développement des installations et des services aéroportuaires pour la période 2013-2033 et constitue un guide pour l'amélioration, la modernisation et le développement des installations de l'aéroport Montréal-Mirabel.

Aéroports de Montréal assure le développement de ses deux aéroports selon trois axes spécifiques: le transport de passagers, le fret aérien et le développement industriel et commercial. Dans cette perspective, le rôle Montréal-Mirabel est de desservir les secteurs du transport du fret et d'agir comme plateforme privilégiée pour la mise en valeur d'activités industrielles ciblées, tout particulièrement le secteur de l'aéronautique. Montréal-Mirabel constitue également une base pour les activités d'aviation générale liées au développement touristique et d'affaires de la région des Laurentides.

Montréal-Mirabel bénéficie de plusieurs avantages concurrentiels parmi lesquels on retrouve: la possibilité d'accueillir jour et nuit des avions tout-cargo, des installations de qualité non congestionnées, de vastes superficies pour le développement d'activités industrielles et commerciales, ainsi que la synergie évidente existant entre les secteurs du fret et celui du développement industriel.

Tout au long de la mise en œuvre du plan de développement des installations de l'Aéroport international de Montréal-Mirabel, la Société veillera à ce que les interventions suivent la croissance réelle du trafic et des différentes activités et respectent la capacité financière de l'entreprise de même que les objectifs visés en ce qui concerne la qualité des services offerts.

Le terrain d'aviation

Le réseau actuel des pistes de l'Aéroport international de Montréal-Mirabel offre une grande flexibilité opérationnelle, n'engendre aucun retard et réduit au minimum les distances

de circulation. Les infrastructures et les équipements du terrain d'aviation sont adéquats et pourront répondre à la demande prévue sur la période couverte par le présent Plan directeur.

Le secteur central (ancienne aérogare)

Le secteur central de Montréal-Mirabel est constitué de plusieurs bâtiments et installations. Depuis 2004, ce secteur a changé de vocation suite au transfert des vols commerciaux de passagers vers Montréal-Trudeau.

L'établissement d'un complexe de sport automobile a confirmé une vocation récréotouristique à ce secteur. L'ajout d'un centre sportif de même que la réouverture de l'hôtel viendra consolider cette vocation.

Aéroports de Montréal s'active toujours à trouver une nouvelle utilisation au bâtiment principal de l'aérogare. Les efforts déployés à ce jour par la Société quant au redéveloppement de l'aérogare, ont mis en lumière le potentiel récréotouristique et commercial du bâtiment et de ses annexes: l'aéroquai et le stationnement étagé. L'espace disponible, les infrastructures en place tant du côté ville que du côté pistes, ainsi que l'accessibilité des installations sont autant de caractéristiques d'intérêt pour un éventuel locataire.

Le fret aérien

Montréal-Mirabel possède les atouts requis pour être la plateforme montréalaise de tous les vols de fret internationaux, transfrontaliers et domestiques, à horaire fixe ou nolisés. La qualité et la capacité des installations, son accessibilité en tout temps, sa position privilégiée dans le réseau de transport intermodal nord-américain et ses frais d'atterrissage des plus compétitifs sont autant d'éléments lui conférant des avantages concurrentiels indéniables sur une vaste part du marché.

En 2011, plus de 95 000 tonnes métriques de fret ont été transbordées à Montréal-Mirabel. La majorité de ce volume est composée de courrier et de colis. Selon les prévisions, le volume de fret aérien transbordé à Montréal-Mirabel augmentera au cours de la période de planification, pour atteindre 254 000 tonnes en 2033.

Au cours de la période de planification couverte par ce Plan directeur, Aéroports de Montréal pourra aisément augmenter l'espace alloué à ces activités en fonction des besoins. Montréal-Mirabel dispose en effet de suffisamment de terrains disponibles avec accès direct côté pistes et côté ville, au sud des installations existantes, pour augmenter de façon significative l'espace d'entreposage et de traitement, ainsi que les aires de trafic.

Le développement industriel

Les infrastructures et les équipements en place à Montréal-Mirabel constituent un point d'ancrage important sur lequel il est possible de compter pour stimuler le développement économique de la région. À l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire, un secteur regroupant plusieurs établissements et un grand nombre d'emplacements déjà viabilisés de même qu'une portion de la zone opérationnelle donnant accès aux pistes ont été alloués au développement industriel. Depuis les dernières années, le site aéroportuaire de Montréal-Mirabel se positionne de plus en plus comme un complexe aérospatial de calibre mondial.

L'aviation générale

L'aéroport Montréal-Mirabel continuera de servir de base pour les activités d'aviation générale liées au développement touristique et d'affaires de la région des Laurentides. Compte tenu de la disponibilité de vastes terrains à proximité des voies de circulation, ce secteur d'activité pourra prendre de l'expansion le cas échéant.

Les infrastructures de transport terrestre

L'accès à l'aéroport Montréal-Mirabel s'effectue via l'autoroute 50, qui elle, est reliée au réseau autoroutier montréalais par l'autoroute 15. On dénombre actuellement deux échangeurs qui permettent d'accéder au secteur aéroportuaire depuis l'autoroute 50, soit l'échangeur Henri-Fabre et l'échangeur desservant l'aérogare.

La redéfinition du rôle de Montréal-Mirabel, que l'on veut axer exclusivement sur les activités de fret aérien et de développement immobilier à des fins récréatives, commerciales et industrielles, vient influencer le développement des infrastructures de transport terrestre.

Par conséquent, Aéroports de Montréal s'engage à maintenir, dans le cadre de ce Plan directeur, en bon état l'ensemble de ces infrastructures routières et à soutenir le développement des activités par des interventions ponctuelles sur les infrastructures de transport terrestre lorsqu'elles seront nécessaires. De plus, des opportunités de développement pour les stationnements en façade de l'aérogare seront analysées afin de rentabiliser ces espaces, présentement peu utilisés.

Les services d'utilité publique

Au fil du développement de la zone industrielle, Aéroports de Montréal devra étendre graduellement son réseau d'alimentation en eau et son réseau de collecte des eaux pluviales. La Société devra également construire de nouveaux réseaux sanitaires pour répondre aux besoins des futurs occupants.

La gestion environnementale

Par l'adoption de son engagement en matière de développement durable, Aéroports de Montréal confirme sa volonté de développer ses aéroports de façon pérenne, en tenant compte à la fois des dimensions sociale, environnementale et économique. Divers mécanismes et outils permettent à la Société d'assurer que le développement des infrastructures aéroportuaires soit conforme à la réglementation applicable et inscrit dans le cadre d'un développement durable.

Pour faire face à ses nombreuses obligations et pour maîtriser les risques et impacts environnementaux, Aéroports de Montréal s'appuie sur un système de gestion environnementale certifié à la norme ISO 14001. Les résultats des programmes de suivi de la qualité du milieu attestent de la saine gestion environnementale. On peut ainsi affirmer qu'Aéroports de Montréal dispose des outils voulus pour limiter les pressions excessives sur les milieux naturel et humain et faire face aux défis environnementaux du Plan directeur de Montréal-Mirabel.

Le Plan d'utilisation des sols

Le Plan d'utilisation des sols proposé tient compte de la surface de terrain maintenant disponible pour l'aéroport Montréal-Mirabel. Les surfaces de terrain requises pour les activités d'aviation demeurent conformes au rôle dévolu à Montréal-Mirabel. Aéroports de Montréal désire cependant simplifier la désignation actuelle des terrains.

Dans ce Plan d'utilisation des sols, le terrain d'aviation et les autres développements sont les deux éléments d'importance auxquels se greffent le réseau routier et les installations d'exploitation.